

Vous possédez un bien dont vous souhaitez restaurer l'extérieur ? Nous sommes là pour vous !

FONDATION



DU
PATRIMOINE

Destiné aux propriétaires privés, particuliers ou SCI, le label de la Fondation est accordé pour une restauration qualitative et vous permet de bénéficier d'avantages fiscaux (sous réserve d'éligibilité) et d'une subvention qui peut être majorée pour les personnes non-imposables.

Pour en savoir plus :

[Défiscaliser vos travaux |
Fondation du patrimoine
\(fondation-patrimoine.org\)](https://www.fondation-patrimoine.org)

